



Problèmes de raccordement au réseau d'assainissement

Par **prieto**, le **18/11/2008** à **14:53**

Mon mari a vendu sa maison en février 2007. Son acquéreur a revendu cette maison en juillet 2008. Le nouveau propriétaire, faisant des travaux, découvre que le raccordement à l'assainissement des eaux usées de la cuisine n'a pas été fait. Mon mari est-il responsable de ce manque? Si oui, doit-il être dans l'obligation de payer les travaux?